

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni à l'Alp'Arena, après convocation
légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	29/05/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	12/06/2026

OBJET :

Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de
l'élection sénatoriale

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Mélissa FOULQUE
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La date des élections sénatoriales a été fixée au 27 septembre 2026.

En application du Code Electoral, dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit au collège électoral.

En outre, dans les communes de 30 800 habitants et plus, des délégués supplémentaires doivent être désignés, à raison de un par tranche entière de 800 habitants au dessus de 30 000 habitants.

Les conseils municipaux sont donc convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de procéder à cette désignation : décret n°2026-301 du 21 avril 2026.

Les arrêtés préfectoraux n°05-2026-05-18-00003 du 18 mai 2026 et n°05-2026-05-22-00003 du 22 mai 2026 indiquent le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire.

Pour la commune de Gap et la commune de Romette associée, le Conseil Municipal doit désigner 55 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Les 43 conseillers municipaux sont délégués de droit, ils sont complétés par 12 titulaires supplémentaires pour atteindre 55.

5 conseillers municipaux exercent plusieurs mandats dont chacun d'entre eux leur donne vocation à participer à l'élection sénatoriale. Les élus concernés sont : Monsieur Roger DIDIER, Madame Ginette MOSTACHI, Monsieur Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO et M. Alexandre MOUGIN, ils doivent faire connaître le nom de leur remplaçant.

Les règles de scrutin applicables sont celles décrites dans les arrêtés préfectoraux des 18 et 22 mai 2026.

Les délégués supplémentaires et suppléants doivent être électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, avoir la nationalité française et ne pas être privés de leurs droits civiques et politiques.

Ils sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Cette liste peut être complète ou incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (L.289).

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit être déposée auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Décision :

Il est proposé :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerefugecitoyens.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article unique : de procéder à l'élection des 12 délégués supplémentaires et des 15 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale.

M. le Maire donne le nom des élus avec deux mandats électifs et ayant droit à un suppléant.

Roger DIDIER : Jean-Christophe Malfatto
Ginette MOSTACHI : Corinne Remonnay
Jean-Louis BROCHIER : Robert Vincent
Catherine ASSO : Cédrick Reynaud
Alexandre MOUGIN : Alexandre Delia

M. le Maire donne lecture des 3 listes reçues.

Liste GAP DEMAIN EN CONFIANCE

Eric MONTROYA
Maryse BLANDO
Jean-Pierre THERON
Paskale ROUGON
Jean-Maurice BONNARDEL
Françoise DUSSERE
Gérard BERNERD
Martine BOUCHARDY
Patrick AIMARETTI
Raymonde EYNAUD
Fabien VALERO
Daniele DEMARD
Roman ABRATE
Monique FONDO
Christian FAYOLLET
Marie-Anne FOUBERT
Joël LOMBARD
Jeannine AMAR
Alain TRON

Liste AGIR ENSEMBLE POUR GAP

Eric GARCIN
Sylvie SERVEL
Jimmy RATURAT
Isabelle DAVID
Bernard LIOTHIN
Louise DEYGOUT
Jean-Michel LANG
Laura BARBÉ
Vincent SINDIRIAN
Lisa GARDIOL
Jean-Didier GIRARD
Nolwenn MONTHEIL
Thierry LABAT
Maëva PIPARD
Merlin PAUL

Joëlle MILLAIRE
Pierre MARTIN
Julie FURET
Pierre SCHIAZZA
Marie-Pierre ESCALLE
Romuald GAINVILLE
Catherine DUFOUR
Sylvain BRUNET
Clothilde SAGOT
Christian TAIX
Monica DE BASTOS
Benoît CAILLE

Liste L'AVENIR GAPENÇAIS

- Raphaël LEROUX
- Déborah LA ROCHE
- Jean-Charles GALIA

Les opérations ont donné les résultats suivants après vote au scrutin secret :

Nombre de conseillers présents et représentés.....	43
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote....	0
Nombre de votants.....	43
Nombre de bulletins nuls.....	0
Nombre de bulletins blancs.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	43

Ont obtenu :

Liste GAP DEMAIN EN CONFIANCE.... 32 voix
Liste AGIR ENSEMBLE POUR GAP..... 10 voix
Liste L'AVENIR GAPENÇAIS..... 1 voix

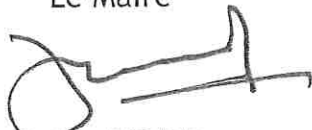
Par application du système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, les délégués supplémentaires élus sont les suivants :

Eric MONTROYA	(Liste GAP DEMAIN EN CONFIANCE)
Maryse BLANDO	"
Jean-Pierre THERON	"
Paskale ROUGON	"
Jean-Maurice BONNARDEL	"
Françoise DUSSE	"
Gérard BERNERD	"
Martine BOUCHARDY	"
Patrick AIMARETTI	"
Eric GARCIN	(Liste AGIR ENSEMBLE POUR GAP)
Sylvie SERVEL	"
Jimmy RATURAT	"

Les délégués suppléants élus sont les suivants :

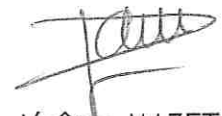
Raymonde EYNAUD	(Liste GAP DEMAIN EN CONFIANCE)
Fabien VALERO	"
Daniele DEMARD	"
Roman ABRATE	"
Monique FONDO	"
Christian FAYOLLET	"
Marie-Anne FOUBERT	"
Joël LOMBARD	"
Jeannine AMAR	"
Alain TRON	"
Isabelle DAVID	(Liste AGIR ENSEMBLE POUR GAP)
Bernard LIOTHIN	"
Louise DEYGOUT	"

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 15 JUIN 2026
Affiché ou publié le : 15 JUIN 2026